

15 parvis René-Descartes  
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07  
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00  
[www.ens-lyon.fr](http://www.ens-lyon.fr)

## Protocole d'accord

*Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,  
Vu le règlement intérieur*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 16 décembre 2019, prend la délibération suivante :

### Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le protocole d'accord entre l'ENS de Lyon, Groupama Rhône Alpes, la société Idex Energies et Allianz IARD, conformément au document joint et a autorisé le Président à le signer.

*Nombre de membres constituant le conseil : 25*

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25*

*Nombre de voix favorables : 25*

*Nombre de voix défavorables : /*

*Nombre d'abstentions : /.*

Fait à Lyon, le 16 décembre 2019,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

**Modalités de recours contre la présente délibération :** En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.

**Date de transmission au contrôle de légalité : 16 décembre 2019**

**Date de publication sur le site internet de l'Ecole : 17 décembre 2019**

